

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :  
**58**  
Conseillers présents :  
**47**  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
**2**  
Conseillers représentés :  
**9**  
Total votants :  
**58**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 23 mai 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ  
André IMBERDIS à Marc DELPOSEN  
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT  
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON  
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY  
Farida LAÏD à Benoit GENEIX

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET,

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**Tarifs communautaires pour la mise en œuvre des conventions d'accueil  
des gens du voyage  
DELIBERATION N°20170601-2**

**Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président**

**Vu** la possibilité donnée à la collectivité de signer des conventions relatives à l'accueil des gens du voyage (hors aire d'accueil située sur la ville de Thiers), permettant de percevoir les recettes liées à l'occupation du domaine public ou privé de la collectivité par les gens du voyage,

**Vu** la création d'une régie de recettes accueil des gens du voyage,

**Considérant** que les terrains mis à disposition des gens du voyage disposent de services (accès à l'eau et à l'électricité) et nécessitent l'intervention du service déchets ménagers communautaire (installation de bacs, collecte,...)

Il convient de décider des tarifs qui seront appliqués au titre de la mise à disposition de ces terrains et perçus lors de la signature des conventions.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de fixer les tarifs comme suit :

Tarif à la semaine et par caravane	
10 euros	Les tarifs sont différents selon le niveau d'intervention du service déchets ménagers (nombre de bennes, nombre de collecte, durée d'intervention)
15 euros	
20 euros	

Ces tarifs sont reportés dans la grille générale des tarifs de la communauté de communes.

TOTAL VOTANTS : 58 =      Conseillers Présents 47 + Représentés 11      0 Non participation  
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 58 =      Pour : 58      Contre : 0  
Abstention : 0

*Pour ampliation certifiée conforme,*  
Le Président,

  
Tony BERNARD

